



Séraphin Kati-Coulibaly (dir.)

***Les substances d'origine végétale en Côte d'Ivoire.
Potentiel et développement durable***

Éditions IRD, février 2022, 208 pages

Cet ouvrage porte sur les plantes cultivées (à des fins industrielles ou vivrières), mais aussi prélevées dans le milieu naturel, qui présentent un intérêt économique pour les secteurs de la cosmétique, de la médecine traditionnelle et des compléments alimentaires. Il s'inscrit dans la perspective d'un partage équitable, entre les utilisateurs et les fournisseurs de ressources génétiques, des avantages découlant de leur exploitation ([Protocole de Nagoya](#)). L'analyse donne également la priorité à l'amélioration des chaînes de valeur et à la recherche de débouchés commerciaux.

La première partie fait un état des lieux des espèces déjà valorisées et de celles qui pourraient l'être. Par exemple, la production de cacao (1,79 million de t/an) est en partie transformée sous forme d'aliments à caractère médicinal ; le karité l'est dans la filière cosmétique. Mais demeurent sous exploitées l'oseille de guinée, le *Prunus africana* (figure ci-dessous) ou la *Lippia multiflora*. De plus, la Côte d'Ivoire est le premier producteur et exportateur mondial de noix de cola (260 000 t majoritairement exportées, 118 millions d'euros de chiffre d'affaires), mais ses qualités médicinales restent peu valorisées. Pourtant, le « médicament traditionnel amélioré » (MTA), répondant à des critères de qualité et d'efficacité contrôlés, sans pour autant bénéficier d'une autorisation de mise sur le marché, est reconnu dans la législation nationale.

Valorisations du *Prunus africana*



Source : Institut de recherche pour le développement

Lecture : fruit de *P. africana* (A) ; écorce entière et en poudre de *P. africana* (B) ; exemples de complément alimentaire (C) et de médicament soumis à autorisation de mise sur le marché (AMM) européenne (D) obtenus à partir de *P. africana*.

On observe aussi le développement de plusieurs marchés de la cosmétique en Afrique et la mise en place, à Lagos, d'un pôle de recherche dédié, tandis que les innovations du Ghana en matière de médecine traditionnelle ont été valorisées par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

La deuxième partie du livre est consacrée aux savoirs locaux, « chaînon manquant du développement », et la troisième porte sur le cadre juridique national. La dernière section, coordonnée par V. Boisvert (université de Lausanne), rappelle des points clés pour le développement des chaînes de valeur cosmétiques, médicales ou des compléments alimentaires. Par exemple, la qualification adéquate des types de produits envisagés en est un : produits finis, ingrédients « naturels » destinés à la transformation industrielle et issus d'une diversification de la production agricole et agroforestière. Le ciblage des marchés (attentes des consommateurs, règles locales de commercialisation) et l'identification des principaux bénéficiaires des gains économiques sont aussi importants. Ces choix devraient, selon les auteurs, s'appuyer sur un exercice de prospective économique.

Nathalie Kakpo

Centre d'études et de prospective

MAA

nathalie.kakpo@agriculture.gouv.fr